Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique!

N°CPPAP: 0420 S 07329 - Prix du numéro: 0,80€

Supp 1 n° 242

Septembre 2016

Dispensé de timbrage LONS C.T.C

Sommaire

SNUidd-

Page 2 : Compte rendu stage Yves Soulé

Page 3: Compte rendu RIS Inclusion avec Jérôme Falicon

Pages 4 et 5 : Compte rendu stage Paul Devin

Page 6: Compte rendu stage Dominique Bucheton

Page 7 : Compte rendu stage Dominique Natanson

Page 8: Nos prochains rendez-vous syndicaux

Bulletin de syndicalisation



Stages syndicaux du SNUipp

Ensemble, faisons vivre nos droits!

Après une année 2015-2016 riche en débats et échanges, le SNUipp 39 est fier et honoré d'accueillir cette année encore des chercheurs de qualité. Participez nombreux à ces nouvelles rencontres. À vos agendas!

Jacques Bernardin vendredi 25 novembre 2016

Philippe Meirieu vendredi 20 janvier 2017

Frédéric Grimaud

mercredi 24 mai 2017





Dossier spécial formation syndicale 2015/2016 Une année de formation, de militantisme et de controverses

Pour le SNUipp du Jura, organiser des stages syndicaux c'est militer.

Donner sens au collectif c'est allier des pratiques syndicales au plus près des salariés, une construction revendicative portée par les personnels et des projets alternatifs. Redonner sens au collectif, c'est produire de l'intelligence, du contenu, des réflexions, des échanges pour enrayer et défaire la machine à individualiser, pour rassembler, renforcer les solidarités et lutter pour l'égalité et une transformation sociale nécessaire.

Le SNUipp remercie chaleureusement les chercheurs qui, par leur présence, leurs analyses et leur participation ont produit de la pensée collective à destination de tous.

Le SNuipp remercie particulièrement ses syndiqués sans lesquels rien de cela ne serait possible.

Yves Soulé, nouveaux programmes en maternelle. Novembre 2015

Nous étions 60 à L'ESPE à assister à un moment fort de formation et d'échange, avec Yves Soulé (professeur de lettres à l'IUFM de Montpellier, membre de l'équipe de recherche du LIRDEF (laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation) et membre de l'AGEEM).

Les nouveaux programmes

<u>Ce que sont les programmes</u>: Les programmes sont le produit d'un consensus institutionnel : ils sont soumis à un contexte et résultent de négociations. Ce sont des documents de cadrage qui ne peuvent répondre à toutes nos préoccupations. En tant que « praticien réflexif » nous sommes capables, à la lecture des programmes, de nous interroger sur notre pratique.

<u>Ce que pourraient être les programmes</u>: Si leur mise en œuvre était accompagnée de réelle formation, de temps d'échanges de pratiques, de temps donné pour analyser les documents d'accompagnement, ils pourraient être un outil de construction et de développement professionnel. Certains termes : jeu, bienveillance, épanouissement, situation d'apprentissage, nous interpellent de façon positive mais demandent un temps d'analyse qui peut être nourri par la recherche et éclairé par différentes études.

L'écrit à la maternelle :

Les programmes insistent sur la production d'écrits avec l'aide de l'adulte puis des essais d'écriture type « écriture approchée » pour arriver en fin de cycle à des

productions autonomes d'écrits. Ils affirment également l'importance de valoriser publiquement les premiers tracés des petits.

Les études, les recherches menées par Yves Soulé valident le fait que les enfants de maternelle peuvent entrer dans l'écrit et progresser rapidement dans ce domaine.

La présentation de ces éléments d'analyses et le partage de projets menés dans les classes nous montrent



qu'en effet : la rencontre avec l'écrit doit se faire par une exposition des élèves de maternelle à diverses formes d'écritures et également par une pratique de l'écrit spontané valorisée par l'enseignant puis étayée.

La richesse de l'intervention a suscité plusieurs questions, des collègues ont partagé leurs expériences ou difficultés, et a fait émerger la nécessité d'avoir des temps d'analyse de nos pratiques et des formations dans la lignée de celle-ci, par exemple concernant l'étayage.

Jérôme Falicon, enseignant militant : école inclusive ou école pour tous ? Janvier 2016

Une cinquantaine de collègues s'est déplacée à l'ESPE pour une matinée d'échange sur le thème de l'inclusion organisée sur le temps élèves conformément au droit. Après un point sur la carte scolaire et les nouveautés de la circulaire mouvement, Séverine Duparet co-Secrétaire Départementale a présenté le contexte politique de cette réflexion et a rappelé le positionnement du SNUipp-FSU sur le « tous capables » et la revendication des moyens de le mettre en œuvre.

La loi de 2005 instaure le droit à la scolarisation des personnes handicapées avec une obligation de moyens.

La loi de 2013 va plus loin : *l'école est inclusive*. Elle doit accueillir les élèves dans leur diversité. L'idée est de faire place, à l'école, aux groupes humains discriminés en adaptant les contenus d'enseignement (enfants allophones, Roms, à «besoins éducatifs particuliers», dys...), de s'attaquer également au sexisme, LGBTphobie...

Si on est tous d'accord sur la place à faire à chacun, cette catégorisation est critiquable parce qu'elle implique une individualisation des parcours pas toujours compatible avec une pédagogie de groupe soucieuse de lien social.

Cette lutte louable contre les discriminations éclipse un problème central de l'école aggravé en cette période de crise sociale : l'exclusion scolaire des enfants issus des classes populaires et de leur accès aux savoirs.

Interrogations et constats de la salle

- -Gevasco : réel outil pour lutter contre l'exclusion ?
- -Le dossier MDPH est-il une réponse au handicap social ?
- -Moins d'élèves par classe, premier levier pour favoriser l'inclusion et faire face à la difficulté scolaire.
- -Culpabilisation, solitude et impuissance des enseignants.
- -Désorientation des parents causée par l'écart entre la loi et la faiblesse des moyens alloués à son application
- -Notre travail est de faire marcher un groupe, nous devons pouvoir nous en remettre à d'autres.
- -Pas toujours facile d'accueillir d'autres adultes dans sa classe en plus des 28 élèves.
- -Pas de temps d'échange, de synthèse pourtant temps obligatoire et nécessaire en établissement spécialisé.
- -Comment faire vivre un collectif avec de multiples prises en charge et des entrées, sorties d'élèves.
- On apprend ensemble.

En pratique

Les effectifs élevés, le manque de RASED, le manque de temps de synthèse entre les différents acteurs, le manque de formation initiale et continue rendent l'inclusion difficile.

A noter que la carte scolaire de la rentrée 2016 ne prévoit qu'un poste de maître G pour une circonscription quand on sait qu'il est un recours essentiel en maternelle dans la lutte contre la difficulté scolaire, source d'exclusion.

Inclusion raisonnée

Par ailleurs l'inclusion comme solution unique n'est pas souhaitable. Pour certains élèves d'autres solutions doivent se construire (scolarité partielle, établissement spécialisé ...) D'où l'importance de maintenir des structures spécialisées.

Ces échanges ont servi de bases de discussion pour les nouveaux mandatements du congrès national de Rodez. En attendant, nous vous rappelons que la consigne de réappropriation des 108 heures peut vous permettre de dégager du temps pour réfléchir.

Rappel des Mandats du SNUipp:

- -Baisse des effectifs.
- -Retour de RASED complets (1 psy, 2G, 3E / 1000 élèves).
- -Nécessité d'une formation initiale et continue de qualité.
- -Un dispositif Plus De Maîtres Que De Classes au sens du SNU, c'est-à-dire permettant la déconnexion effective du temps enseignant/temps élèves.
- -La scolarisation des 2 ans sans projet d'accueil et sans fléchage de poste.



L'évaluation. Avril 2016



70 collègues ont répondu à l'invitation du SNUipp-FSU pour une journée de formation Evaluation des enseignants ? Le point de vue d'un inspecteur militant à la FSU

Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU. Avril 2016

Paul Devin rappelle l'enquête Harris du Snuipp en 2014 et le rapport des IG (2013) : les enseignants déplorent que l'inspection ne soit pas une démarche d'accompagnement formateur proche des préoccupations et des réalités du travail quotidien.

<u>Pourquoi la relation hiérarchique s'est-elle détériorée ?</u>
-Les réformes se multiplient et dans une temporalité serrée.

-Les moyens ont diminué.

Dans un tel contexte, si la volonté politique se heurte aux constructions pédagogiques des enseignants, la tentation de l'injonction autoritaire est grande. D'autant que les conceptions actuelles du management public pensent qu'on mesure le résultat des actions avec des indicateurs de surface. Au temps long, celui de la transformation des pratiques en profondeur par la formation, succède une temporalité courte qui exige la visibilité immédiate d'effets. Y compris d'ailleurs quand ces effets sont des leurres et ne font que donner l'illusion de changements...

Les huit postulats pour réduire le fossé qui se creuse entre les pratiques des inspecteurs et les attentes des enseignants.

1. L'action de l'inspecteur doit se centrer sur l'amélioration du système éducatif, essentiellement en lui permettant de mieux atteindre ses ambitions égalitaires pour les élèves.

L'inspection ce n'est pas de dire ce que l'inspecteur peut considérer à un moment ou un autre comme une vérité incontournable. C'est engager une réflexion dont l'issue sera de permettre une évolution positive des pratiques en reconnaissant les qualités sur lesquelles l'enseignant va s'appuyer pour faire progresser positivement ses pratiques.

2.L'inspecteur doit être capable de relativiser son observation et l'analyse.

La question n'est pas de faire la preuve de la compétence didactique de l'inspecteur, elle est d'aider l'enseignant à analyser pourquoi certains élèves n'ont pas progressé, pourquoi la prévision didactique n'a pas pro-

duit les effets attendus. L'entretien après l'inspection doit être une confrontation d'expertises dont l'intérêt ne réside pas dans la supériorité de compétence de l'une sur l'autre mais dans le décalage produit par une position institutionnelle différente. C'est cela l'accompagnement : permettre une analyse qui questionne les représentations intellectuelles de l'action pédagogique.

3. L'entretien d'inspection suppose l'écoute respective.

Pour l'inspecteur, c'est vouloir tout d'abord écouter pour comprendre les raisons qui ont motivé les choix didactiques et pédagogiques de l'enseignant. Pour l'enseignant, c'est accepter le postulat de la perfectibilité



de toute pratique et avoir pour règle permanente la volonté de cette perfectibilité. Si ces deux éléments ne sont pas là, rien n'est possible.

4. Évaluer c'est d'abord reconnaitre les compétences

Il s'agit de poser le principe d'une évaluation qui reconnait les compétences et l'engagement des enseignants à parvenir à une réussite scolaire plus démocratique.

5.Évaluer c'est évaluer des actions professionnelles et non pas des personnes

C'est une distinction essentielle même si elle est complexe à mettre en œuvre du fait de la forte implication personnelle des enseignants dans leur métier. Cette implication témoigne d'une motivation à exercer en référence à des valeurs. La sincérité du dialogue lors de l'entretien après l'inspection est une condition nécessaire pour que soient levées les ambigüités

6.Concevoir la relation entre la conformité aux instructions officielles et la liberté pédagogique de l'enseignant comme une tension dialectique nécessaire et positive. Deux éléments, d'apparence contradictoire, caractérisent l'action du fonctionnaire enseignant.

Le premier est affirmé par la loi Le Pors sur les droits et les obligations des fonctionnaires. "Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions qui lui sont données". Ce n'est pas un modèle autoritariste qui affirme cela, c'est le respect des principes de la démocratie. Refuser ce principe reviendrait à mépriser les valeurs les plus fondamentales de la démocratie.

Le second est que l'action de l'enseignant résulte d'une



production intellectuelle. Enseigner, ce n'est pas mettre en œuvre des consignes, c'est concevoir des situations qui permettent les apprentissages de tous les élèves. Ce qu'on pourrait appeler la liberté pédagogique de l'enseignant.

Illustration : l'aide personnalisée

« Vous vous souvenez du doute que nous avions tous des fondements réels de cette mesure qui était contemporaine de suppression des moyens RASED. Il faut reconnaitre qu'il y avait bien des raisons de douter. Je ne réhabilite pas ici ce dispositif dont je continue à penser qu'il était une erreur, je constate seulement que les IEN qui ont accepté de travailler avec la tension évoquée plus haut ont permis des dispositifs bien plus pertinents que ceux qui ont passé leur temps à refuser des organisations au prétexte qu'elles ne correspondaient pas à la circulaire. Le rôle de l'IEN n'est pas de limiter cette autonomie mais d'aider à ce que son exercice soit responsable, c'est-à-dire qu'il garde sa finalité essentielle, celle de permettre la réussite des apprentissages pour tous les élèves »

7.L'autorité hiérarchique se fonde exclusivement sur la réglementation.

L'IEN doit distinguer la prescription réglementaire et l'échange pédagogique. Cela signifie qu'il n'est pas légitime de surréglementer.

<u>Illustration : la circulaire sur le redoublement</u>. Elle dit clairement que le redoublement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel. Lorsqu'elle décrit les procédures, elle

ne confie pas la décision aux IEN mais au conseil des maîtres. Le rôle de l'IEN est d'accompagner la réflexion des équipes pour que le redoublement soit effectivement exceptionnel et cela y compris par la production d'un avis sur les situations particulières. Mais pas d'interdire le redoublement par la contrainte réglementaire. Le pouvoir réglementaire de l'inspecteur se limite donc à la stricte application des textes. Sans doute lui faudra-t-il aussi être capable d'un pouvoir de conviction mais ce pouvoir-là ne relève pas de l'injonction hiérarchique mais de sa capacité à être reconnu par les enseignants de sa circonscription comme capable d'aider et d'accompagner les équipes.

8. L'inspecteur est le garant des droits des enseignants.

Une telle responsabilité suppose évidemment une totale impartialité car le respect des droits ne s'entend que dans une complète égalité de leur exercice.

Illustration: les droits syndicaux. L'inspecteur ne peut se contenter de les tolérer. Et ce n'est pas par conviction syndicale qu'il doit veiller à leur garantie mais parce que sa fonction le conduit à contribuer à la garantie de ces droits. Le droit syndical n'est pas une concession faite aux travailleurs, c'est un principe de démocratie. Pour être concret, les inspecteurs doivent faire en sorte que les enseignants puissent participer aux formations syndicales et que les élus du personnel puissent s'exprimer.

Quelques perspectives d'actions

Pour ce qui est du SNPI-FSU, nous avons posé une pierre essentielle dans la réflexion éthique sur l'exercice de nos fonctions : la charte de l'inspection. Elle pose le principe d'une déontologie professionnelle et elle en décrit les attentions nécessaires et les conditions d'exercice éthique de nos fonctions.

Les syndicats enseignants et particulièrement le SNUipp ont un rôle dans la survenue d'une évolution de l'inspection : celui d'alerter, d'expliquer les conséquences de pratiques inadaptées, d'attirer l'attention sur des effets contraires à ceux poursuivis.

« Je vais terminer par une dernière proposition. Ne croyez pas qu'elle soit provocatrice. Vous pensez que

l'inspection doit se transformer, que ses modalités doivent évoluer. En bien, devenez inspecteur et participez à cette transformation. »



Dominique Bucheton, professeure honoraire à l'université de Montpellier—Mai 2016



au sens noble du terme.

Notre engagement d'enseignant c'est la transmission, le la culture collective. partage de compétences sociales. L'enjeu est de « faire Cela demanderait un accompagnement de grande proxipenser » les élèves pour leur permettre de « se penser mité et de donner la place à des temps de réflexion, de eux même » et de se construire leur propre pensée.

Elle nous a présenté certains éléments de recherche et d'analyse des postures des enseignants et des élèves qui sont autant d'appuis précieux pour accompagner les changements de pratique. Elle a défini plusieurs postures d'enseignement. L'efficience réside dans la capacité de l'enseignant à circuler dans ces diverses postures.

Posture d'enseignement : l'enseignant parle, conceptualise.

Posture d'étayage : travail linguistique entre les maîtres et les élèves (Zep, non ZEP)

Posture d'accompagnement : l'enseignant est souple, il laisse du temps aux élèves pour qu'ils puissent penser et réfléchir.

Posture de lâcher prise : l'élève travaille seul, en autonomie.

Posture de sur-étayage ou sous-étayage : l'enseignant donne un cadrage excessif ou insuffisant.

Posture du magicien : par exemple, commencer par une vidéo pour capter l'attention. L'enseignant travaille avec l'effet de surprise et n'explique pas.

Posture de contrôle : c'est l'enseignant qui pilote l'avancée de son enseignement.

L'enseignant qui sait capturer l'attention navigue facilement entre ces différentes postures. Plus les enseignants sont en posture d'accompagnement plus les enfants sont en posture créative, réflexive. Plus les enseignants sont en posture contrôle, plus les élèves sont en posture scolaire. Les postures des uns jouent sur les postures des autres.

Le vendredi 13 mai, Dominique Notre engagement comprend également une responsabi-Bucheton est venue présenter à lité d'enseignant dans la participation à l'évolution de 65 collègues son travail sur les notre métier. Les temps d'analyse, d'appropriation colpostures et gestes professionnels. lective pour mettre en œuvre la « révolution » que cons-Dans un contexte de mobilisation tituent selon Dominique Bucheton les nouveaux procontre la loi travail, elle a d'abord grammes, sont indispensables. Elle insiste sur le fait que rappelé avec nous combien l'acte ces changements doivent être profonds, qu'il faudra du d'enseigner était un acte politique temps pour les mettre en place et que la réelle question n'est pas de changer chaque enseignant mais de changer

construction et de pratiques collectives.

Elle a travaillé plus précisément sur la question du langage et a rappelé la nécessité de mettre en œuvre avec les élèves des projets complexes sollicitant les différents types de langage et l'articulation entre eux. C'est pour elle un élément clé pour permettre aux élèves de construire leur pensée. Elle nous a donné à voir différents exemples de sa collaboration avec des enseignants, au travers de vidéos « in situ » où nous avons pu voir des élèves actifs dans des projets d'écriture.

Au niveau des gestes professionnels, elle a mis en évidence, dans l'acte d'enseigner, différentes préoccupations qui pourraient être des outils pour analyser et construire sa pratique (« agenda professionnel »):

Le pilotage : gestion contraintes de temps, contraintes matérielles.

L'atmosphère : les espaces de dialogues, l'autorité au sens d' autoriser, rendre auteur.

Le tissage : les gestes qui relient le travail au sens.

L'étayage : ajustement des pratiques pour faire comprendre, faire parler, faire dire, faire faire.

Ce travail de recherche et d'analyse rejoint aussi un questionnement cher au SNUipp: comment l'école dans son fonctionnement actuel (dégradation des conditions de travail, absence de formation, injonctions contradictoires) et dans les postures que ce dernier implique, favorise les déterminismes sociaux? Comment au contraire, en se servant de l'hétérogénéité comme d'un levier, elle peut être moteur d'émancipation pour les élèves?

Tout au long de ces journées, des temps d'échanges et de discussions ont permis à chacun de participer à la réflexion. De nombreux collègues nous ont fait part de leur bonheur de vivre ces temps formateurs trop souvent absents de la formation initiale et continue. Ils sont un besoin réel, fort pour vivre au mieux notre métier et le transformer. Ils représentent une reconnaissance des professionnels que nous sommes et s'articulent avec notre consigne de réappropriation des 108 heures. Ces besoins d'échanges et de formation doivent être au cœur de nos revendications.

L'évaluation des élèves ? Les ceintures d'évaluation dans le cadre de la pédagogie institutionnelle.

Au SNUipp du Jura nous ne favorisons pas une pratique pédagogique plus qu'une autre, notre préoccupation d'enseignant militant est bien de favoriser ce qui fait culture, ce qui permet aux élèves de penser et de se penser. C'est dans ce cadre que l'approche de Dominique Natanson nous est apparue intéressante.

Dominique Natanson, chercheur et militant pédagogique. Avril 2016

Depuis plusieurs années, l'image de l'évaluation s'est brouillée. Enfants et parents ont été désorientés par des dispositifs dont les objectifs étaient loin d'être explicites et l'intérêt loin d'être partagé. Partant de ce constat, il était donc nécessaire pour le SNUipp de reposer un cadre stable à l'évaluation en redéfinissant ses finalités et ses usages.

Nous avons donc discuté de ces questions avec Dominique Natanson, un des rédacteurs de la revue « Les Cahiers Pédagogiques » qui a présenté ses recherches sur l'évaluation et plus particulièrement l'évaluation par ceinture.

Dominique Natanson a d'abord développé la fonction politique et le rôle social de l'évaluation. Pour lui la note ou dans une moindre mesure toute évaluation matérialisée par des lettres, des couleurs ou des smileys ne peut être représentative des acquis réels des élèves d'autant qu' elle renforce les hiérarchies scolaires et peut participer à stigmatiser le bon élève, le moyen ou le mauvais. Il précise que la note mesure davantage les erreurs ou les échecs que les réussites et progrès.

Dominique Natanson partage avec nous l'idée que l'évaluation des élèves ne doit pas être amalgamée à l'évaluation du système éducatif. L'évaluation normative des acquis des élèves, si elle est nécessaire pour garantir l'égalité des attendus de l'enseignement sur tout le territoire, doit demeurer au service des apprentissages. Ainsi les évaluations nationales ne doivent être ni un outil de sélection, ni un outil de concurrence entre écoles, territoires ni un outil d'évaluation des enseignants.

Il a donc travaillé sur une évaluation conçue pour prendre davantage en compte les progrès des élèves et pour être au service de l'acquisition des compétences pour tous.

Dans le cadre de la pédagogie institutionnelle et avec les ceintures d'évaluation, l'idée centrale est celle d'un élève en capacité de construire son savoir, dans des situations complexes, en étant un acteur majeur. L'élève est considéré comme un acteur dynamique et dans ce cadre, les ceintures lui permettent de construire sa progression dans l'action.

Pour Dominique Natanson, les ceintures aident à construire une démarche valorisante, par étapes franchies, par appropriation progressive, sans dévalorisation : évaluer sans dévaluer...

L'évaluation par ceinture n'est pas un gadget mais relève de la pédagogie institutionnelle. Elle est effectivement une institution pour la classe, elle permet de mettre en place des outils de communication pour entrer dans une démarche d'acquisition de compétence, des outils d'appropriation des critères de réussite mais aussi des outils de réflexion pour les enseignants. Les ceintures sont construites de manière à valoriser les compétences de tous. La gradation réflé-



chie s'inscrit dans une logique de réussite. La ceinture est descriptive, critériée, progressive, graduée et cumulative.

L'évaluation doit ainsi autoriser et valoriser le travail collectif, la curiosité intellectuelle et permettre l'autonomie et l'engagement dans les apprentissages.

Une évaluation utile aux élèves est avant tout une évaluation que l'élève comprend, une évaluation qui l'encourage dans ses apprentissages. Evaluer les connaissances qu'a l'élève, les efforts fournis pour progresser plutôt que ce qu'il est. Cela peut se traduire par des grilles d'évaluation produites en classe, des possibilités d'auto-évaluation, des appréciations qui mettent en valeur les progrès réalisés ou encore toute autre forme qui ne fige pas l'élève mais qui donne lieu à un dialogue entre l'élève et l'enseignant.

DROIT SYNDICAL : ça continue en 2016-2017 ! Voici nos prochains rendez-vous.

Formation syndicale

Cette année encore, nous vous proposons plusieurs stages syndicaux avec des intervenants de qualité. Pour participer, la demande d'autorisation d'absence est à envoyer un mois



avant la date prévue. Nous envoyons par mail dans les écoles et aux syndiqués des modèles de courrier à transmettre à l'administration. Chaque collègue a droit à 12 jours de stage syndical par an. Les modalités d'ouverture des écoles sont les mêmes que celles des RIS sur temps élèves.

Stage avec Jacques Bernardin le vendredi 25 novembre 2016 : Docteur en sciences de l'éducation, associé à l'équipe CIRCEFT - ESCOL (Université Paris 8), Jacques Bernardin est professeur en formation générale (psychologie, sociologie de l'éducation et pédagogie) à l'IUFM Centre Val de Loire - Université d'Orléans (Site de Chartres) depuis 2001, président du GFEN depuis juillet 2007.

Stage avec Philippe Meirieu le vendredi 20 janvier 2017 : Professeur en sciences de l'éducation et l'une des grandes voix du débat public sur l'éducation en France.

Parmi ses engagements militants et professionnels, Philippe Meirieu a été responsable pédagogique d'un collège expérimental de 1976 à 1986, rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques de 1980 à 1986, formateur d'enseignants et directeur de l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (ISPEF) de l'université Lumière-Lyon 2. Il viendra débattre avec vous autour des guestions suivantes :

Quelle analyse des réformes éducatives en cours ?

Comment panser et repenser le métier d'enseignant ? Comment agir collectivement ? Quelle place pour l'école publique dans notre société ?

Réunions d'informations syndicales hors temps scolaire à déduire des animations pédagogiques

Plusieurs RIS décentralisées ou non, seront organisés tout au long de l'année scolaire en préparation à la CAPD promotion, à la carte scolaire, au mouvement ou sur des thématiques importantes et d'actualité. La première RIS sur le thème des promotions, de l'APC, de l'évaluation des enseignants ... aura lieu :

- Le 4 octobre 2016 Lons le Saunier, maison des syndicats à partir de 17h,
 St Claude, école Truchet à 16h30
 Champagnole, école H. Jules Ferry à 16h30.
- Le 10 octobre 2016 Dole, école Pointelin à partir de 16h30

Réunion d'informations syndicales sur temps élève le mercredi 24 mai matin :

En présence de **Frédéric Grimaud**, professeur des écoles en ULIS à Martigues, chercheur à l'Université d'Aix-Marseille. Nous vous ferons parvenir les modalités d'inscription ultérieurement mais réservez déjà cette date!

Ce bulletin d'information **n'existerait pas** si le SNUipp/FSU 39 n'avait pas ses syndiqués. C'est grâce à eux que la section peut vivre et travailler.

Rejoignez-nous, Syndiquez-vous!



Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.

39008 Lons le Saunier Cedex Tel :03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21

Courriel: snu39@snuipp.fr Site internet:

http://39.snuipp.fr



La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication : D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude. Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.